



Quatrième Appel à propositions – Guide d'orientation

■ Contexte et Objectif

La réduction des coûts des transferts de fonds des migrants et la mobilisation de ces ressources pour compléter les autres sources de financement du développement du continent africain, sont des sujets qui ont suscité depuis plusieurs années, un intérêt croissant de la part de la Banque Africaine de Développement (BAD). Par conséquent, et en complément à ses propres activités, la BAD s'est engagée avec plusieurs partenaires, dans l'exploration des voies et des moyens permettant de mobiliser de telles ressources et de les utiliser dans le plus grand intérêt des bénéficiaires et des migrants eux-mêmes ainsi qu'au service du développement des pays destinataires.

Dans ce contexte, la BAD a entrepris, la création d'un fonds multi-donateurs, à savoir le Fonds Migration et Développement (FMD). Le premier objectif de ce 'Fonds', est de promouvoir et de soutenir les initiatives locales et celles de la diaspora visant à améliorer l'appréhension de ces flux, à réduire les coûts des transferts, à optimiser l'utilisation des ressources transférées et à soutenir le développement local dans les pays d'origine des migrants. Ce document énonce les principes et les règles qui doivent régir les activités financées par le Fonds. Il définit également les procédures des Appels à Propositions, le processus et le calendrier des activités.

■ Objectifs

Le Fonds Migration et Développement vise à soutenir le développement communautaire en Afrique. En particulier, le fonds offre un financement aux projets innovateurs dans les cinq domaines d'activités qui sont:

1. L'amélioration de la connaissance sur les transferts de fonds des migrants en Afrique
2. Soutien aux réformes du cadre réglementaire régissant les conditions de transfert d'argent
3. Le développement des produits financiers innovants
4. Encouragement à l'investissement productif dans les pays d'origine des migrants
5. Le soutien au développement local dans les pays d'origine des migrants

Chacun des Appels à Propositions successifs à travers le Fonds Migration et Développement sera exclusivement axé sur un ou plusieurs domaines cités ci-dessus.

■ Pourquoi Candidater

Les institutions et les individus qui candidatent pour un financement à travers le FMD seront capables de contribuer à la réduction des pratiques financières informelles, à la création de richesses et d'emplois en Afrique. Plus important, les membres de la diaspora africaine contribueront à la formation du capital social de leur pays d'origine dans leurs communautés locales, ainsi que dans leur société d'accueil.

Capital Social

Le Fonds vise à encourager et à faciliter l'engagement des membres de la diaspora dans leur pays d'origine. Les liens des migrants entre leur pays d'origine et leur société d'accueil constituent des échanges transnationaux jouant un rôle essentiel dans les secteurs économiques et sociaux de chaque pays, et dans la mondialisation. Ces échanges peuvent prendre la forme d'un partage de connaissances ou d'investissements par exemple.



Le Fonds Migration et Développement

Réduction des pratiques Financières Informelles

Les institutions financières, en particulier les institutions de microfinance (IMF), jouent un rôle essentiel dans la réduction des pratiques financières informelles. De telles pratiques apparaissent dans l'utilisation de mécanismes de transferts de fonds qui ne possèdent pas de licence ou d'autorisation, ou dans le fait de conserver son argent chez soi plutôt que de le déposer dans une institution financière. Ces deux pratiques sont répandues en Afrique, en particulier dans les zones rurales. Des études montrent qu'en moyenne 27% des transferts reçus dans les zones rurales transitent par des canaux informels. De plus, alors que l'on estime que 50% des Africains épargnent, seulement 12% d'entre eux utilisent des comptes d'épargne formels pour le faire. Ces pratiques sont liées à la faible présence dans les zones rurales d'institutions gérant les transferts de fonds, soulignant le potentiel des institutions de microfinance à prendre part au réseau de distribution et à offrir des services financiers aux bénéficiaires de transferts et autres membres de leurs communautés.

Création de Richesses et d'Emplois

Les bénéficiaires seront capables de mettre en place des projets qui créent de la richesse et des emplois pour les Africains dans les communautés locales et la diaspora, réduisant ainsi la pauvreté.

Femmes et Jeunes

Les principes de l'égalité des genres et l'émancipation des femmes sont au cœur des objectifs de développement et fondamentaux dans la mise en œuvre des droits de l'homme et important pour l'efficacité et la durabilité des résultats des actions de développement. Ceci est intégré aux opérations du FMD à travers l'intégration de l'égalité des genres et l'émancipation des femmes dans le processus de sélection, la mise œuvre et l'évaluation des projets. L'objectif de cette intégration est de promouvoir l'égalité des chances, d'accès aux ressources, et de perspectives de vie meilleure pour les hommes et les femmes afin qu'ils améliorent leur propre vie et contribue à l'amélioration des conditions de vie de leurs familles et communautés afin que leur société se développe avec succès.

Types de soutien

Le Fonds Migration et Développement soutiendra financièrement des projets, principalement à travers des subventions, et dans certains cas par le biais d'autres outils de financement, un support technique, un appui à la coordination et à la création de partenariats. Ainsi, tous les types d'institutions et les individus sont encouragés à candidater dans la mesure où leur projet est en adéquation avec les objectifs du Fonds.

■ Activités Éligibles à un Financement

Le Fonds Migration et Développement a le plaisir d'annoncer le lancement d'un appel à propositions pour le financement des projets intervenant dans les domaines suivants:

Développement de Nouveaux Produits Financiers Productifs:

Ce domaine d'intervention vise à renforcer et à soutenir le Développement de Nouveaux Produits innovateurs et des services qui vont réduire les coûts élevés de transferts d'argent par les migrants et qui permettent de diversifier l'offre de solutions financières existantes pour satisfaire les attentes à la fois des migrants et de leurs familles dans leurs pays d'origine.

Encouragement à l'investissement productif dans les pays d'origine des migrants

Ce domaine d'intervention vise à renforcer, à appuyer et à soutenir les projets des migrants pour la création de petites et moyennes entreprises (PME) par le biais de leurs associations et d'autres



Le Fonds Migration et Développement

organismes spécialisés des pays hôtes et des pays d'origine. Si l'environnement financier est favorable, le FMD va accorder un appui pour la création de fonds de capital-risque et d'investissement pour encourager les projets novateurs de création de PME par les travailleurs migrants et les partenariats avec les entrepreneurs locaux.

Les exemples de projets financés sont ceux qui visent :

- un appui financier et/ou institutionnel pour : (i) le lancement d'opérations de transfert sous forme de projet pilote en relation avec les IMF ; (ii) encouragements pour le regroupement d'autres opérateurs complémentaires (compagnies de téléphonie, banques, IMF et agents locaux), et (iii) accroissement de l'utilisation du système bancaire à travers l'introduction de l'assurance (santé, rapatriement des dépouilles mortelles, rapatriement des sans emploi), immobilier et produits de renforcement de l'épargne ; ou
- Des projets communautaires de santé ou ;
- Un appui à des approches nouvelles pour faciliter l'accès aux services bancaires pour les migrants à la fois dans le pays d'origine que dans le pays de destination (par exemple des comptes bancaires pour non-résidents) ou ;
- Des produits et services non financiers et des schémas d'investissements collectifs par les associations des migrants.

Paramètres du Fonds

	Développement de nouveaux produits financiers et investissements productifs des migrants
Nombre de Subventions	A déterminer
Montant moyen par Subvention	350 000 EUR
Montant maximum des Subventions	500 000 EUR

■ Critères d'Éligibilité

Les candidats éligibles pour recevoir une subvention du FMD incluent, sans se limiter aux:

- **Organisations à but non lucratif:** associations villageoises, associations de migrants, ONG travaillant dans des domaines en lien avec les migrations et le développement, etc.
- **Organisations à but lucratif:** entreprises établies par des investisseurs membres de la diaspora institutions financières (banques, institutions de microfinance, etc.), opérateurs de transferts d'argent, les sociétés de développement, etc.
- **Institutions éligibles doivent être dûment enregistrées et avoir une licence le cas échéant dans un pays africain. Les institutions non africaines peuvent être partenaires d'une institution africaine. Toutefois seules les institutions dûment enregistrées et légalement agréées en Afrique recevront les subventions.**



Le Fonds Migration et Développement

▪ Zones Géographiques

Le Fonds Migration et Développement pour cet appel à propositions financera seulement des activités dans **les îles de l'Océan Indien en priorité** et dans un second niveau les autres pays comme précisé ci-dessous :

- **Océan Indien** : Les Comores, les Seychelles, Madagascar et Maurice.
- **Autres nations** : Angola, São Tomé et Príncipe, Burundi, Rwanda et Sierra Leone.

▪ Critères d'Évaluation

Les projets seront évalués sur les critères suivants:

- Qualité et exhaustivité de la candidature
- Pertinence de l'objectif relativement à ceux du Fonds
- **Projets innovateurs**
- Capacité et expérience des candidats en matière de gestion
- Viabilité Financière
- Période de mise en œuvre
- Contribution Financière des candidats
- Capacité à promouvoir l'appropriation du projet par la communauté locale
- Pérennité du projet ou des impacts du projet
- Capacité à reproduire le projet dans d'autres communautés
- Adéquation avec les besoins locaux
- Surveillance et mécanismes d'évaluation sains et efficaces

De plus, les projets incluant la collaboration locale et celle de la diaspora ainsi qu'un partage des coûts seront privilégiés.

▪ Conditions Générales

- Les candidatures sont limitées à une seule par institution
- L'institution candidate et les partenaires doivent contribuer financièrement aux projets avec un minimum de 30% de participation financière du total du budget du projet pour les activités à but non lucratif et les organisations des migrants et 50% pour les activités à but lucratif.
- **Les partenaires**
 - Le FMD recommande la mise en place de partenariats entre les institutions et les individus pour la réalisation des projets, s'il juge qu'il est opportun de le faire. Cela sera fait au cas par cas et coordonné par le FMD.

▪ Processus de Sélection

Inscription: Les candidats devront d'abord remplir la fiche de projet (voir en annexe) et la transmettre par email avec leurs coordonnées de base à l'adresse suivante ;

b.sambe@afdb.org; avec copie à : m.a.queye@afdb.org



Le Fonds Migration et Développement

Phase de Sélection: Les candidats sélectionnés seront avertis et devront soumettre leur projet final devant être examiné.

Phase de revue et de prise de décision : Les dossiers reçus seront examinés par les organes internes de la BAD désignés à cet effet et une décision sera prise à leur niveau ;

Phase d'Acceptation: Sur la base d'une approbation et d'un avis favorable pour l'octroi d'une subvention, les institutions bénéficiaires seront informées et devront satisfaire aux conditions préalables en vue de recevoir leurs premiers décaissements.

Calendrier

- **25 octobre 2017:** ouverture de l'appel à propositions ;
- **14 Novembre 2017:** Fermeture de l'enregistrement et des envois des candidatures ;
- **22 Novembre 2017:** Les candidats sélectionnés sont informés et recevront un dossier de demande de subvention à remplir.
- **22 Décembre 2017 :** Date limite pour la réception des projets soumis par les candidats
- **5 au 20 Janvier 2018:** processus d'évaluation et due diligence des projets sélectionnés
- **22 Janvier 2018 :** Réunion du Comité Technique de Revue
- **25 Janvier 2018 :** Avis définitif du Comité de Supervision
- **28 Janvier 2018:** négociations avec les bénéficiaires sélectionnés définitivement
- **31 Janvier 2018:** Signature des accords de don
- **28 février 2018:** Décaissements de la 1ère tranche conformément à l'Accord de don.

Institutions de Parrainage et Sources de Financement

Ministère français de l'Europe et des Affaires Etrangères(MEAE).

Politique de solidarité fondée sur le développement qui vise à contribuer à une meilleure gestion des flux migratoires. Son premier et principal objectif consiste à réduire la pauvreté dans les régions d'émigration à travers l'appui des activités de coopération, le développement local et tout autre initiative économique et sociale affectant les migrants en les positionnant au cœur de ses activités.

www.diplomatie.gouv.fr

Fonds International de Développement Agricole

L'initiative "Financing Facility for Remittances" (FFR) du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) est spécialisé dans la maximisation de l'impact sur le développement de l'argent que les travailleurs migrants envoient dans leur pays d'origine. Financé par un consortium de donateurs, le FFR regroupe son expertise autour des transferts de fond des migrants. Hébergé au sein du FIDA, le FFR se concentre sur les liens entre les transferts des migrants et la réduction de la pauvreté en milieu rural dans les pays en voie de développement.

www.ifad.org

Banque Africaine de Développement

La mission du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) est d'aider à réduire la pauvreté, d'améliorer les conditions de vie des Africains et de mobiliser des ressources pour le développement économique et social du continent.

www.afdb.org